



# CONDITIONS DE TRAVAIL DES AGENTS DE LA MAS



A la demande de la composante CGT, le CHSCT s'est réuni le 6 octobre 2016 afin d'évoquer les conditions de travail déplorables des agents de la MAS.

Après un constat d'échec sur les pistes pour l'amélioration des conditions de travail sur cette structure depuis son ouverture, il a été décidé à l'unanimité des membres présents le recours à une expertise pour risques graves sur la santé physique et morale des agents.

La mission de l'expert aura pour objet :

- Etude de l'écart entre l'activité théorique et réelle.
- L'analyse détaillée des situations de travail et des causes des incidents répétés ayant révélé un risque grave pour la santé mentale et physique au travail.
- L'information adaptée du CHSCT en matière de prévention des risques psychosociaux.
- D'apporter l'aide au CHSCT pour formuler des propositions de mesures curatives et de prévention en matière de santé au travail et de sécurité, ainsi que toutes autres initiatives permettant d'éclairer le CHSCT sur les particularités de ces situations de travail.



# CONDITIONS DE TRAVAIL DES AGENTS DE LA MAS



A la demande de la composante CGT, le CHSCT s'est réuni le 6 octobre 2016 afin d'évoquer les conditions de travail déplorables des agents de la MAS.

Après un constat d'échec sur les pistes pour l'amélioration des conditions de travail sur cette structure depuis son ouverture, il a été décidé à l'unanimité des membres présents le recours à une expertise pour risques graves sur la santé physique et morale des agents.

La mission de l'expert aura pour objet :

- Etude de l'écart entre l'activité théorique et réelle.
- L'analyse détaillée des situations de travail et des causes des incidents répétés ayant révélé un risque grave pour la santé mentale et physique au travail.
- L'information adaptée du CHSCT en matière de prévention des risques psychosociaux.
- D'apporter l'aide au CHSCT pour formuler des propositions de mesures curatives et de prévention en matière de santé au travail et de sécurité, ainsi que toutes autres initiatives permettant d'éclairer le CHSCT sur les particularités de ces situations de travail.